

**Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 21 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **11 décembre 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul –.

Absents : M. VLODY René – Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme LESQUELIN Nadia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

**& &
&**

AFFAIRE N° 2 / Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CIVIS

Le Conseil Communautaire de la CIVIS a, dans son article 2 du règlement intérieur, fixé le nombre de membres de la CLECT à deux sièges par commune.

.../...

Par délibérations en date du 26 septembre 2014 et du 26 Juin 2015, le conseil municipal a respectivement désigné M. Alex Bénard et M. Mondon René pour siéger au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CIVIS.

Pour rappel, cette commission est composée de membres délégués des conseils municipaux et est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des Communes membres à l'EPCI lors de chaque transfert de compétence.

Suite au décès de M. Bénard et à l'élection de M. Mondon en qualité de Maire, le Conseil Municipal est invité à élire deux nouveaux représentants de la collectivité au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Le Maire propose la candidature de :

- ✓ Mme BAILLIF Line Rose
- ✓ M. VLODY René

Il n'y a pas d'autres candidats.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Inscrits : 33
- ✓ Votants : 25
- ✓ Blancs ou nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 25

Ont obtenu :

- ✓ Mme BAILLIF Line Rose : 25 voix
- ✓ M. VLODY René : 25 voix

En conséquence :

- Mme BAILLIF Line Rose et M. VLODY René ont été désignés comme représentants de la Commune pour siéger au sein de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CIVIS.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

René MONDON